

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française du sport adapté**  
représentée par son président, Monsieur Marc TRUFFAUT  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 31146321000055

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 876 577 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 317 331,6 €, le solde restant s'élève à 559 245,4 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 876 577 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **910 872 €.**

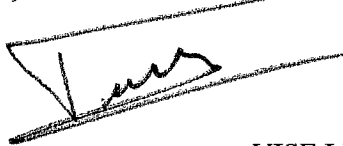
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **10 AOUT 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

WISE LE 04/08/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2.0.0.0.0.0.0.0

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

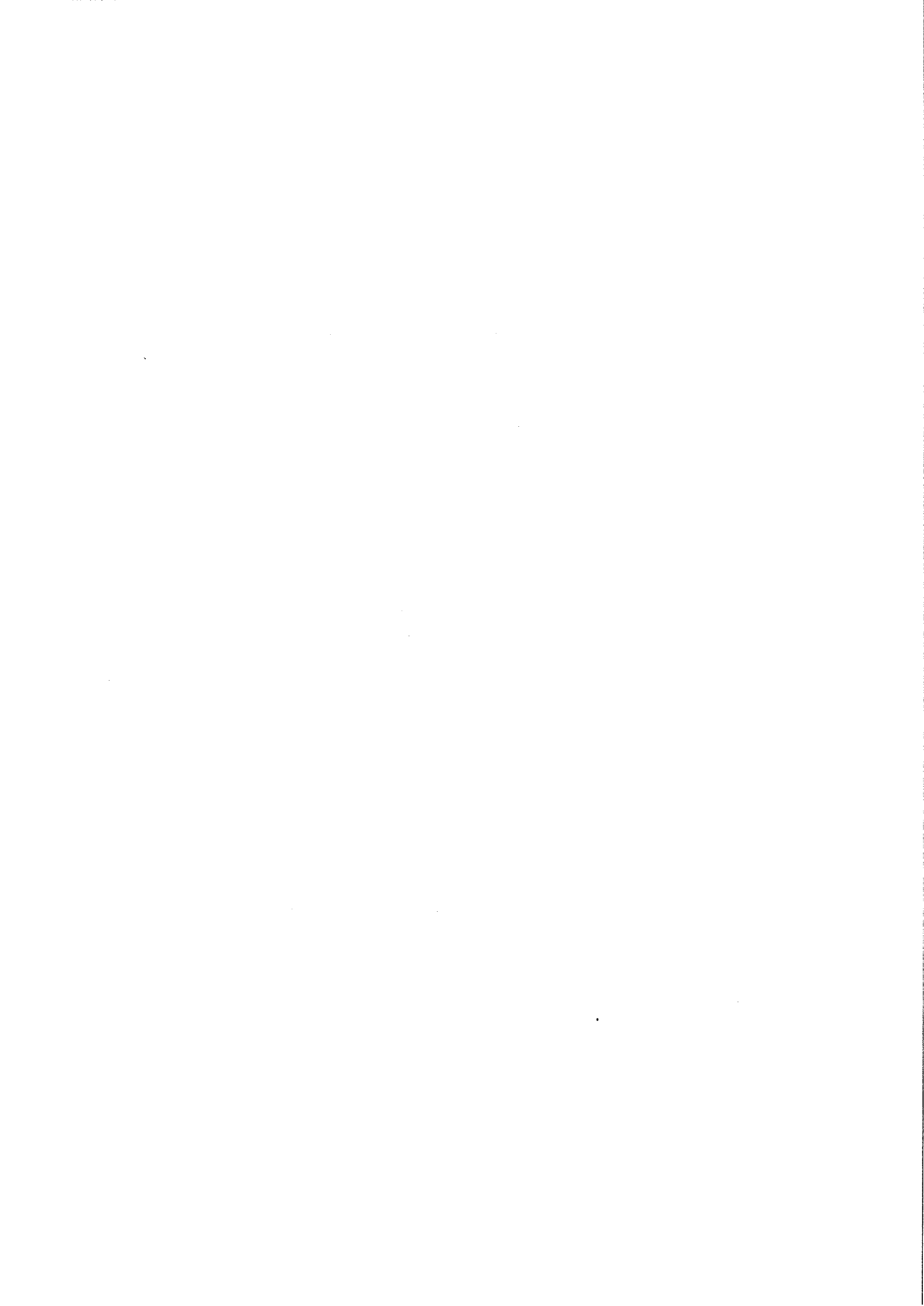
Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	56486	60456	60456	58000	60000	60000
	Nombre d'ATP	8982	11279	11279	10000	10000	10000
	Nombre total de licences et d'ATP	65468	71735	71735	68000	70000	70000
	Nombre et taux de licences féminines	19528 (34,57%)	20908 (34,58%)	20908 (34,58%)	20000 (34,48%)	20500 (34,17%)	20500 (34,17%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	1639 (2,9%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	11085 (19,62%)	10800 (17,86%)	10800 (17,86%)	11500 (19,83%)	11500 (19,83%)	11500 (19,83%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1190	1184	1184	1250	1300	1300
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	20,22	19,15%	19,15%	35,0 %	35,0 %	35,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	6	5	5	0	0	0
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet – SHN	21,33%	34,38%	34,38%	65%	65%	70%
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	29,41%	44,12%	44,12%	65%	65%	70%
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	10 (76,92%)	11 (84,62%)	11 (84,62%)	100%	100%	100%

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
former et développer des compétences de tous les dirigeants, encadrants et accompagnateurs	le nombre de dirigeants formés dans l'année	171	180	180	180	200	200
développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique	le nombre de nouvelles associations créées en lien avec des établissements médico-sociaux	29	35	44	35	35	35
favoriser l'accès à la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap mental ou psychique	le pourcentage de nouvelles associations créées en lien avec des établissements accueillant des jeunes de moins de 20 ans	21	25	25	25	25	25
détecter des sportifs susceptibles de s'inscrire dans une pratique du Sport Adapté de haut niveau	le nombre de sportifs à potentiel haut niveau détectés et accompagnés dans l'année	14	5	8	5	30	30
optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non	le nombre de clubs des fédérations homologues labellisés « Club Pole » par la FFSA	39	40	35	40	45	45
promouvoir la santé des sportifs	le nombre de sportifs ayant bénéficié d'un suivi médical et paramédical (dentaire, pédologique, kinésithérapique, ostéopathique, diététique, psychologique) lors des championnats et des	104	104	111	104	120	120



## Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non</b>	<b>947 500 €</b>	<b>615 000 €</b>	<b>565 000 €</b>	<b>382 500 €</b>
<b>Action 2</b>				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	924 500 €	605 000 €	555 000 €	369 500 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	332 500 €	208 000 €	193 000 €	139 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	135 000 €	80 000 €	80 000 €	55 000 €
457 000 €	317 000 €	282 000 €	175 000 €	
<b>Action 4</b>				
Professionnalisation de l'activité	23 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €
23 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	
<b>développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en s</b>	<b>228 000 €</b>	<b>121 000 €</b>	<b>121 000 €</b>	<b>107 000 €</b>
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	208 000 €	111 000 €	111 000 €	97 000 €
Structuration fédérale	23 000 €	16 000 €	16 000 €	7 000 €
185 000 €	95 000 €	95 000 €	90 000 €	
<b>Action 2</b>				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
<b>former et développer des compétences de tous les dirigeants, encadrants et accompagnat</b>	<b>24 000 €</b>	<b>9 500 €</b>	<b>9 500 €</b>	<b>14 500 €</b>
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	24 000 €	9 500 €	9 500 €	14 500 €
9 000 €	3 500 €	3 500 €	5 500 €	
Professionnalisation de l'activité	15 000 €	6 000 €	6 000 €	9 000 €
<b>développer la formation fédérale</b>	<b>12 500 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Action 4</b>				
Professionnalisation de l'activité	12 500 €	6 500 €	6 500 €	6 000 €
12 500 €	6 500 €	6 500 €	6 000 €	
<b>promouvoir la santé des sportifs</b>	<b>126 000 €</b>	<b>58 000 €</b>	<b>46 577 €</b>	<b>79 423 €</b>
<b>Action 3</b>				
Accompagnement sanitaire préventif	126 000 €	58 000 €	46 577 €	79 423 €
48 000 €	23 000 €	23 000 €	25 000 €	
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	25 000 €	13 577 €	36 423 €
Promotion des APS comme facteur de santé	28 000 €	10 000 €	10 000 €	18 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	<b>34 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €
34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €	
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention p</b>	<b>199 000 €</b>	<b>116 000 €</b>	<b>114 000 €</b>	<b>85 000 €</b>
<b>Action 1</b>				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	199 000 €	116 000 €	114 000 €	85 000 €
26 000 €	16 000 €	16 000 €	10 000 €	
Promotion des pratiques sportives pour tous	93 000 €	58 000 €	56 000 €	37 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	80 000 €	42 000 €	42 000 €	38 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 571 000 €</b>	<b>940 000 €</b>	<b>876 577 €</b>	<b>694 423 €</b>







RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

